



CONSEIL SYNDICAL DELIBERATION

Séance du 07/10/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 165

Présents : 31

Nombre de suffrages : 28

Date de convocation

16/09/2022

Délibération n° 016-2022

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du vendredi vingt-trois septembre 2022, une seconde réunion a eu lieu le vendredi sept octobre 2022.

L'an deux mil vingt-deux le sept octobre à dix-huit heures l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au SDAA conformément à l'article L 5211-11 du code général des collectivités territoriales sous la présidence de M. GUILLAUME Jean-François.

Étaient présents : ARMBRUSTER Jean-Marie, AUBERTIN Régis, BARTHELEMY Daniel, BILLIOTTE Daniel, BLAISE Jean-Jacques, BREGEARD Gilbert, BRETON Henry, BUTIN Christian, CARRIER Alexis, CEZARD Michel, DOYEN Gérard, DUJARDIN Bruno, FOURMANN Marie-Noëlle, GIGLEUX Dominique, GUILLAUME Jean-François, GUYON Denis, JOLE Jean-Noël, KWIECIEN Linda, LAMOURVE Jean-Claude, LAVOIL Jacques, MANGEOT Michel, MARTIN MERCIER Marie, MATHIEU Joel, MEIRE Etienne, PACHOUD Christophe, PETIT Christian, RAVAILLER Jacques, REITER Dominique, ROUSSELOT Daniel, THUAOT Michel, TOMA Ludivine.

Procurat(s) : néant

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

14/10/2022

et publication du :

14/10/2022

Étai(ent) excusé(s) : Tous les autres délégués

Objet : modification des montants des redevances aux particuliers

Sur proposition du Président et entendu son rapport,

Le Comité syndical du SDAA54 après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **Décide** de modifier les montants des redevances comme suit :

Type de contrôle	Montants
Instruction initiale d'un dossier	91,00 €
Instruction modificative	32,50 €
Visite de conformité	65,00 €
Contre visite terrain	65,00 €
Contrôle périodique de bon fonctionnement	130,00 €
Diagnostic de l'existant (y compris vente)	182,00 €

Délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à LAXOU,
Le Président,
Jean-François GUILLAUME